

# **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 22 juillet 2022**

## **SALLE DES ASSOCIATIONS – 20h00**

L'an deux mil vingt-deux et le 22 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. MOURLON Gérard, M. LECUYER Lionel, M. FAVIER Bernard, M. RENARD Alexis, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GOURDY Agnès, M. GOUYON Gilles.

Absents : Mme GUILBERT Sarah, M. FONTENIL Michel, Mme LORANS Florine, M GRENAT Claude,

Lecture du compte rendu et approbation

M. MOURLON Gérard est désigné secrétaire de séance

### **I - Compte rendu des décisions**

#### **N°2022 – 17 du 3 juin 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière**

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 7 juin au 7 juillet 2022 inclus, pour une durée de 106 h00,

#### **N°2022 – 18 du 3 juin 2022 : Renouvellement Pascal SAUVANNET**

CONSIDERANT que M. SAUVANNET Pascal peut bénéficier de prolongation dérogatoire de 6 mois, soit jusqu'au 10/12/2022.

CONSIDERANT le besoin de conserver M. SAUVANNET Pascal dans nos effectifs des services techniques,

DECIDE : De renouveler le contrat de M. Pascal SAUVANNET pour une durée de 6 mois, soit du 10 juin 2022 au 10 décembre 2022, sur une durée hebdomadaire de 30 h00,

#### **N°2022 – 19 du 4 juillet 2022 : Recrutement contrat saisonnier Adjoint technique**

CONSIDERANT la charge de travail complémentaire durant la période estivale au sein des services, mais également le souhait de proposer un premier emploi aux jeunes de la commune,

CONSIDERANT la candidature de Madame ZABA Tara,

DECIDE : De recruter Madame ZABA Tara du jeudi 7 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022 inclus, pour une durée de 89.5 heures,

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

#### **N°2022 – 20 du 4 juillet 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière**

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS et le contrat conclu du 7 juin au 7 juillet 2022.

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, du 8 juillet au 2 décembre 2022 inclus, pour une durée mensuelle de travail de 64h00 (320 heures totales prévues au présent avenant).

## **II – Ordre du jour Conseil Municipal**

### **1 – Convention Centre de Gestion Adhésion assistance retraite**

M. le Maire indique que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraites.

Cette mission d'accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers « papiers » complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL tout comme l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Les conventions actuelles d'adhésion à cette mission facultative arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la cotisation à cette prestation est fixée selon les tarifs ci-après :

<b>Nombre d'agents affiliés à la CNRACL</b>	<b>Tarifs par collectivité locale et par an</b>
1 à 4 agents	75 euros
5 à 9 agents	150 euros
10 à 14 agents	225 euros
15 à 19 agents	330 euros
20 à 29 agents	450 euros

Cette prestation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

### **2 – Nomination référent Ambroisie**

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les espèces d'Ambroisie dans le Département du Puy-de-Dôme, précise le rôle majeur du maire sur ce sujet.

Il est également précisé la nécessité de nommer un élu et un agent communal référents communaux.

Les éléments transmis par la sous-préfecture concernant cette nomination seront diffusés à l'ensemble des élus.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de nommer comme référent agent communal M. Michel STEGER,
- décide de nommer comme référent élu M. Bernard FAVIER,

### **3 – Modification des statuts Sioule et Morge**

Monsieur le Maire indique que lors de sa réunion du 25 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge a approuvé un projet de modification de ses statuts tel que présenté en annexe.

Cette modification des statuts permet :

- De définir les limites de la compétence « eaux pluviales » notamment par rapport à la compétence « voirie » des communes (article 2.2),
- D'élargir les habilitations du Syndicat en matière de prestations de services, notamment dans l'objectif que ces dernières visent l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et l'activité de conseil en la matière (article 2.3) ; cette modification fait suite à des observations reçues du Sous-Préfet de Riom,
- D'ajouter l'obligation que le Comité Syndical se prononce en cas de transfert ou de reprise d'une compétence optionnelle par une Commune, et de préciser également que la date de prise d'effet du transfert sera le 1er janvier de l'année qui suit la date de la délibération (articles 6.1 et 6.2),
- De modifier le nombre de membres du Bureau pour qu'il soit identique au nombre de membres élus des Conseils d'Exploitation du Syndicat (article 7.3).

Ce projet de modification des statuts est à présent soumis au vote des organes délibérants des membres du Syndicat.

Ces derniers disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal / Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 3 et 4 février 1942 portant constitution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sioule et Morge, modifiés par arrêtés préfectoraux des 9 mai 2012, du 15 octobre 2014 et du 26 décembre 2019,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 25 juin 2022 approuvant les nouveaux statuts modifiés du Syndicat,

**Considérant** le projet de statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge, figurant en annexe de la présente délibération,

**Considérant** l'exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les statuts modifiés du Syndicat Mixte de Sioule et Morge annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire / Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2021**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### **Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **5 - Travaux Mesures conservatoire toiture école**

M. le Maire et M. Gilles Gouyon, adjoint font le point concernant les orages du 4 juin qui ont touchés la commune. Les bâtiments communaux ont été en partie bûchés et des demandes de devis sont en cours sur l'ensemble des bâtiments pour transmission aux assureurs et experts.

L'école communale a été particulièrement touchée, de ce fait et afin d'envisager la rentrée scolaire de septembre au mieux, il convient de réaliser des travaux pour la couverture amiantée ainsi qu'au niveau des intérieurs endommagés (faux plafonds, isolation, sols, menuiseries...).

A ce titre, des devis ont été demandés pour la toiture, compte tenu des délais, il n'est pas possible d'envisager une couverture neuve d'ici le mois de septembre 2022.

La seule possibilité à ce jour est de mettre en place une bâche termo-retractable, qui assure à la fois l'étanchéité du bâtiment, mais aussi isole l'amiante de la toiture et permet de travailler en dessous pour refaire les intérieurs. Ainsi l'école pourrait rouvrir normalement en septembre 2022.

#### **Après présentation de cette analyse, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De valider le devis de la société SOVEA au sujet des travaux pour les « mesures conservatoires » liées à la toiture (+ option faux plafonds/isolation salle de garderie), pour un montant HT de 51 300.00 €.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

## **6 - Travaux Electricité école**

M. le Maire et M. Gilles Gouyon, adjoint font le point concernant les orages du 4 juin qui ont touchés la commune.

L'école communale a été particulièrement touchée, de ce fait et afin d'envisager la rentrée scolaire de septembre au mieux, il convient de réaliser des travaux de reprise de l'électricité.

A ce titre, des devis ont été demandés, notamment la société Entreprise DE JONG Gérald.

Elle est capable d'intervenir à partir du 1 er aout 2022.

### **Après présentation de cette analyse, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De valider le devis de l'entreprise DE JONG Gérald, pour un montant HT de 6 817.00 €.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

## **7 - Travaux réfection intérieure cantine école**

M. le Maire et M. Gilles Gouyon, adjoint font le point concernant les orages du 4 juin qui ont touchés la commune.

L'école communale a été particulièrement touchée, de ce fait et afin d'envisager la rentrée scolaire de septembre au mieux, il convient de réaliser des travaux pour la couverture amiantée ainsi qu'au niveau des intérieurs endommagés (faux plafonds, isolation, sols, menuiseries...).

A ce titre, des devis ont été demandés pour la rénovation intérieure (isolation, faux plafonds, sols, peintures..). Compte tenu des délais, la société SOVEA a été consultée et peu intervenir durant l'été. Ainsi l'école pourrait rouvrir normalement en septembre 2022.

### **Après présentation de cette analyse, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De valider le devis de la société SOVEA au sujet des travaux pour les intérieurs de l'école et de la cantine pour un montant HT de 23 004.00 €.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

## **8 – Création/ Suppression de poste**

M. le Maire précise qu'à sa demande, Mme Déborah ROUSSEL souhaite baisser ses heures au sein du secretariat car elle souhaite assurer le suivi administratif de l'entreprise qu'ils sont en train de reprendre avec son mari. Actuellement, elle effectue 26 heures, et souhaite réduire de 8 h (une journée de travail) son temps de travail au secretariat.

Le tableau des effectifs du service administratif est composé en ce moment comme suit :

<b>Cadres d'emplois ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
Adjoint administratif principal 2ème classe (congé parental)	C	1	1	26 H hebdomadaire
Rédacteur Territorial	C	1	1	5 H hebdomadaire
Rédacteur Territorial	C	1	1	35 H hebdomadaire
Contrat Aidés PEC	C	1	1	28 H hebdomadaire
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	

**Après discussions, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De valider la baisse des heures de Mme ROUSSEL Déborah à sa demande, de 26h à 18h à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- De lancer un recrutement pour un poste à 20h00 afin de compenser la baisse des heures induites par la demande de Mme ROUSSEL Déborah, et de permettre de remettre à jour certains dossiers datant maintenant de plusieurs années,
- De valider le nouveau tableau des effectifs pour les services administratifs :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	18 H hebdomadaire
Rédacteur Territorial	C	1	1	5 H hebdomadaire
Rédacteur Territorial	C	1	1	35 H hebdomadaire
Adjoint Administratif territorial (recrutement en cours)	C	1	1	20 H hebdomadaire
<b>TOTAL</b>		4	4	

- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

**9 - APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2022 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER Le Vernadel**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

**Après discussions, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

**1- Assiette des coupes**

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire <i>préciser :</i> AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	<i>Motif de la modification (mention obligatoire)</i>
Vernadel	<b>2</b>	<b>Emprise</b>	<b>AJOUT</b>	

**2- Destination des coupes et mode de vente**

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination <i>préciser :</i> - Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	<i>Mode de commercialisation préciser :</i> - <i>Sur pied (en bloc ou unité de produit)</i> - <i>Façonné</i>
Vernadel	2	Emprise	Contrat d'approvisionnement	Façonné

- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

## **10 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **1 – Fête de l'amitié 2022**

Préparation en cours pour le 30 juillet, bureau partiellement renouvelé avec de nouveaux membres

Repas : Tickets à rendre (voir association) pour le mercredi 27 juillet

Apéritif : Sangria servie le samedi midi à la salle des associations par les élus municipaux

### **2 – Marchés d'été**

Les producteurs sont satisfaits : Ambiance / buvette même s'ils ne vendent pas énormément.

M le maire fait part des remarques et demandes qui sont arrivées à la mairie.

Il précise que pour la 1<sup>ère</sup> année des marchés d'été c'était la commune qui supportait financièrement et humainement l'organisation du marché (paiement des artistes, rangement du matériel...).

Afin de pérenniser ces marchés d'été pour 2022, une réunion où toutes les associations communales ont été invités, a été organisée, les commerçants de la commune ont également été conviés. L'idée étant que la commune se retire de cette manifestation et laisse les associations reprendre cette organisation. Les associations sur la base du volontariat se sont mises d'accord pour tenir un point buvette (et restauration si elles le souhaitent) à tour de rôle durant l'été, d'aider à l'organisation matériel, et au rangement ce jour-là. Cela permet aux associations de se rencontrer, et d'attirer plus de visiteurs au marché (autres membres d'associations, familles...).

Cette année les associations supportent donc via une caisse commune l'organisation financière et humaine des marchés (paiement des musiciens et de leurs repas pris au Restaurant Les Tilleuls, bénévoles pour la buvette/restauration rapide...). Les bénéfices/déficits seront mis en communs afin que les associations ne perdent pas d'argent. L'excédent pour moitié sera réinjecté dans la caisse commune pour financer les marchés de l'année 2023.

De ce fait chaque association fait une demande de buvette qu'elle gère et organise comme elle le souhaite. Chacun reste libre de proposer buvette et ou restauration.

### 3 – Bilan suite aux orages de grêle

Remerciements aux pompiers de la commune de Saint-Priest des champs et des équipes qui sont venus en renforts pour bâcher sur la commune, mais également aux entreprises locales et plus lointaines mobilisés. Il sera proposé d'organiser une manifestation conviviale de remerciements avec les communes voisines.

Remerciements également aux services municipaux.

Remerciements aux communes qui ont proposés de venir aider (Lapeyrouse...) mais aussi Chapdes-Beaufort qui ont mis à disposition 3 agents sur une journée.

Suite aux orages, beaucoup de solidarité et d'entraide se sont mis en place. Chaque conseiller a fait le tour des villages de son coin et recensé les demandes des habitants. Mais nous voyons très bien, même au niveau de la commune une certaine impatience des administrés face aux difficultés administratives qui découlent de ces orages. La seule manière dont nous pouvons agir c'est d'expliquer les démarches à suivre, de faire remonter au secrétariat les situations complexes.

BATIMENT	DEGATS CONSTATES	DEMARCHES ENGAGES
Ecole, mairie, cantine	Toiture, isolation, faux plafonds, sols, peintures, électricité, menuiseries	Bâtiment bâché  Demandes de devis  Passage expert + accord sur une partie des travaux  Diagnostic amiante et renseignements sur le désamiantage  Installation d'une toile thermo rétractable permettant d'isoler la toiture amiantée et de rendre étanche le bâtiment : Travaux en cours  Electricité : Travaux à venir durant l'été en vue de la rentrée  Reprise des sols/ peinture / faux plafonds / isolation : Travaux à venir durant l'été en vue de la rentrée  Toiture : Désamiantage et réfection toiture à programmer (en attendant, la toile thermo rétractable assure l'étanchéité)



Vestiaires / buvette foot	Toiture, isolation, faux plafonds, peintures, électricité, menuiseries	Bâtiment bâché  Demandes de devis  Passage expert + accord sur une partie des travaux (électricité et plâtrerie/peinture)  Diagnostic amiante et renseignements sur le désamiantage (partie buvette uniquement)  Travaux difficiles à programmer d'ici la reprise de saison, compte tenu du planning de travail des entreprises Désaccord de l'assureur sur la couverture (prix trop cher au m <sup>2</sup> ) => Voir pour location de Bungalow pour le début de saison (pris en charge par l'assureur)
Logements Cure	Toiture, menuiseries	Bâtiment bâché  Demandes de devis
Boulangerie	Toiture, menuiseries	Bâtiment bâché  Demandes de devis
Eglise	Toiture	Demandes de devis  Passage expert
Logement Poste	Toiture, menuiseries,	Bâtiment non bâché  Demandes de devis en cours
Logement perception	Toiture, menuiseries, isolation, placo	Bâtiment bâché  Demandes de devis en cours
Salle des fêtes	Toiture	Bâtiment bâché  Demandes de devis en cours  Passage expert

Salle des associations	Toiture	Bâtiment non bâché Demandes de devis en cours Passage expert
Hangar communal	Toiture	Bâtiment bâché Demandes de devis en cours Passage expert
Hangar ULM	Toiture ULM	Bâtiment non bâché Demandes de devis en cours Discussions en cours avec l'association
Colonie	Toiture, isolation, faux plafonds, sols, peintures, électricité, menuiseries, mobilier et matériel	Bâtiment non bâché Demandes de devis en cours

#### 4 – Maisons fleuries 2022

Il est proposé, sur la base des participants de dernières années de donner à chacun un chèque de 30 euros, pour leur fidélité, sans faire le concours cette année vu la situation (grêle...). Le conseil municipal valide cette démarche.

#### 5 – Foire BIO

Appel à bénévoles Foire BIO 63 du 25 septembre (un ou deux) : mail aux élus municipaux et aux comités consultatifs le 23/07.

#### **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :**

Thé dansant 3ème âge : 24 juillet

Fête de l'amitié : 30 juillet

Exposition « Agriculteurs d'ici et d'ailleurs » en partenariat avec le SMAD des Combrailles : Installée à la cantine jusqu'à fin août.

Réunion concertation LEADER : 27 juillet à 18h00 à St Gervais d'auvergne

#### **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

F. DESAUNOIS : Fossés du Davideix sont pleins, des travaux sont-ils prévus ?

Interrogation concernant le fait qu'il n'y ai pas de bacs jaunes dans les villages alors qu'il y en a à Charensat :

- ➔ La commune de Charensat adhère au SICTOM Auzances Bellegarde et de ce fait elle bénéficie de bacs jaunes. Un courrier en ce sens se fait afin de savoir à quand le SICTOM des clle (auquel nous appartenons) envisage d'en installer.

Demande de l'association AFN pour l'acquisition de drapeaux pour les jeunes portes drapeaux, soit via une subvention, soit en direct.

→ Subventions à étudier, sinon acquisition sur les fonds propres de la commune, des devis ont été faits.

## Suivi des réunions :

### RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

#### Commissions

Voirie, assainissement : SIV voirie goudronnée : grave émulsion faite, le bi-couche sera fait à l'automne à la sauvolle, jouhet, le chirol et le pradeix.

Travaux dans les chemins, devis en cours avec MONTEIL via le SIV

Bâtiments communaux :

Matériel communal :

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine : Commission menus à programmer

Information : Bulletin municipal à débiter en septembre

Budget :

Action sociale :

Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

#### Syndicats

SIRB : Groupe de travail sur les taux de participation des *communes* le 23/07

SICTOM :

SMADC:

SIV MENAT :

SIEG : Voir devis passage en LED suite sinistre des poteaux Eclairage public. Le SIEG va faire une tournée pour recenser les poteaux à changer et établir un chiffrage

Réflexion à relancer sur l'enfouissement réseau Route des Fades.

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Chantier international est intervenu à St Eloy, pour 2023, recherche d'une autre commune volontaire

Réflexion sur un nouveau programme habitat

Modification indemnisation covoit santé des covoitureurs suite à hausse des prix

DIVERS : L'association du 3<sup>ème</sup> âge en vente la maison dont elle est propriétaire située sur la place.

B. FAVIER précise qu'une réflexion globale doit être engagée concernant l'acquisition du foncier sur la place afin de pérenniser les commerces de la commune

Prochaine réunion le : 16/09 à 19h30